

Séance plénière du conseil de quartier

« Plaines Varennes »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 MAI 2025

Présents : M. DUMONT (président du conseil de quartier), Mme VALCOURT (vice-présidente du conseil de quartier), M. BRUN, M. CIRON, Mme GALICHET, Mme MATHELIN, Mme MATHIAS, M. MEILLANT, M. PATARD, M. POUQUET, M. ROSE

Représentants de la mairie : Madame le Maire, M. MARDEUIL (1^{er} adjoint), M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale), M. POUXE (cabinet du Maire)

Excusés : M. CHAMBONNIER, M. ROBELIN, M. DESSUS

La séance commence par l'intervention de l'association des Classes en 5, qui lance un appel aux classards et les invite à une réunion le 16 juin.

M. DUMONT remercie les conseillers et le public toujours nombreux. Il rappelle les principes des interventions attendues, dans le sens de l'intérêt général et de la mesure.

1 – le programme d'animations du printemps-été

Mme le Maire annonce les animations de la ville :

- La summer fiesta du 6 juin au 14 septembre,
- Les forums des créateurs le samedi 14 juin et le dimanche 14 septembre,
- La journée du patrimoine : visite de l'hôtel de ville du Coteau le 20 septembre, en partenariat avec l'association Le Coteau d'hier et de demain,
- Le concours de fleurissement : inscription jusqu'au 6 juin.

A l'occasion des 180 ans de la ville du Coteau cette année, les délégations des 3 villes jumelles seront reçues lors du Salon de la Gastronomie en novembre. Mme le Maire invite les conseillers et habitants volontaires pour accueillir une personne à se manifester auprès de la direction générale.

2 – retour sur les commissions

Installation d'un plateau ralentisseur devant la déchetterie

M. MARDEUIL présente le projet de plateau ralentisseur, conçu en accord avec la ville de Roanne, devant la déchetterie de Varennes. Les bandes rugueuses seront retirées et une zone 30 sera mise en place.

Mise en place d'une grainothèque au jardin de la passerelle

M. COLLET revient sur l'idée de M. Henri GIRAUD, mise en œuvre par les services de la ville. Une armoire attend les dépôts de graines en tous genres et fonctionne déjà bien. Il rappelle qu'une page Facebook « grainothèque du jardin de la passerelle » est ouverte et invite les conseillers à la suivre.

Le jardin mellifère boulevard Louis Armand

M. COLLET revient sur l'idée de ce jardin : avec le changement climatique, les fleurs deviennent plus rares et les quantités de pollens et de nectars plus faibles, fragilisant les insectes. La Ville a décidé la création d'un jardin spécialement conçu pour eux, avec des arbres à floraisons décalées, des plantes vivaces et grimpantes, des habitats spécifiques, une fauche tardive. Cet équipement sera encore embelli par des arches réalisées par un ferronnier d'art. L'ensemble participe de la candidature de la ville au label national ApiCité 3 abeilles.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit du deuxième jardin créé avec le conseil de quartier.

Concours photo : les pollinisateurs

M. COLLET annonce le lancement d'un concours photo réservé aux Costellois, sur le thème des insectes pollinisateurs. Les 5 plus belles photos seront exposées dans le jardin mellifère boulevard Louis Armand, les gagnants seront récompensés par du miel communal et des graines de fleurs à planter.

Le concours est ouvert jusqu'au 11 juillet.

Extension du réseau de vidéosurveillance

Mme le Maire annonce que le quartier sera raccordé au réseau de vidéosurveillance fin janvier 2026.

3- Questions diverses

- Est-on autorisé à installer des pots de fleurs sur le trottoir ? Non, pas sur le domaine public.
- Qui a la charge d'entretenir le trottoir devant une propriété ? M. COLLET répond que le code rural édicte que le nettoyage, le désherbage et le déneigement des trottoirs est la charge des riverains. Mais cela est très rarement fait, alors la commune met en place des brigades d'entretien.
- Pourquoi l'entretien n'a été fait que d'un côté dans l'impasse de Varennes cette semaine ? Le travail des équipes n'est pas terminé.
- Demande d'une tonte d'un espace vert communal de 7-8 m2 vers la rue Reynaud Matout : la demande est notée.
- Signalement d'un caniveau à nettoyer rue de Varennes.
- Maison à l'abandon ? le Maire informe que la commune a lancé une procédure, mais rappelle qu'elle n'a pas de pouvoir d'action.
- Frelons asiatiques : les pièges offerts par la ville ont été installés chez les habitants, plusieurs frelons et reines ont déjà été piégés. Un flyer de présentation des frelons est distribué à l'assemblée.
- Est-ce que la coupure d'eau au cimetière est liée à l'arrêté préfectoral de restrictions d'eau ? oui.
- Est-il possible d'agir contre les nuisances sonores ? un rappel réglementaire sera fait dans le prochain bulletin municipal.
- Passage du lotissement les Genêts dans le domaine public ? le dossier est toujours en attente de la fin des travaux d'aménagement du lotisseur. La commune ne prendra pas dans son domaine public un terrain non aménagé correctement. Le Maire invite les propriétaires à saisir leur promoteur pour le forcer à terminer les travaux.